**RAPPORT PRÉDÉCISIONNEL – PARAGRAPHES TYPES**

Le lundi 15 août 2006, Jean-Eudes et sa mère, Sophie Caron (née Robichaud), furent rencontrés pour l'entrevue de ce rapport prédécisionnel. Le jeune et sa mère ont été coopératifs lors de l'entretien et ont démontré qu’il existait une bonne relation entre eux. Toute l’information fournie par le jeune a été corroborée par sa mère.

Le 17 septembre 2008, Gaston Melanson s’est présenté au bureau de probation de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ afin de prendre part à une entrevue aux fins de ce présent rapport prédécisionnel.

Le sujet était accompagné de son père, Serge Cousineau, qui a également participé à l’obtention de l’information nécessaire à la rédaction du présent rapport.

Lors de l’entretien, le sujet a démontré un sens d’ouverture en participant pleinement à la discussion, tout en maintenant un bon contact visuel, verbal et non verbal, et en demeurant respectueux envers la soussignée.

Le 11 mars 2006, Jocelyne Thibodeau(14 ans) s’est présentée au bureau de probation de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ afin de prendre part à une entrevue aux fins du présent rapport. Accompagnée de sa mère, Yvonne Gagnon, elle a démontré un intérêt tout au long de l’entretien en demeurant respectueuse envers la soussignée.

Lorsqu’on lui a donné l’occasion de réfléchir sur les évènements devant la Cour, Jocelyne a justifié, en quelque sorte, ses actions.

Le mardi 8 février 2011, Nicole Lapointe fut rencontrée pour l'entrevue de ce rapport prédécisionnel. La jeune s’est montrée coopérative lors de l'entretien. Elle s’est montrée sociable et ouverte à répondre à toutes les questions posées.

Le mardi 12 août 2004, Martin Soucy fut rencontré, pour l'entrevue de ce rapport prédécisionnel au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Le jeune a été coopératif lors de l'entretien, mais il fut très difficile d’obtenir de l’information. Ses réponses étaient courtes et parfois difficiles à comprendre. Le soussigné avait l’impression que le jeune comprenait avec difficulté les questions posées. Différentes approches furent utilisées sans obtenir grand succès.

**FAMILLE**

France Sirois est une jeune femme âgée de 16 ans. Elle a déclaré qu’elle est née à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et qu’elle a grandi dans la région de \_\_\_\_\_\_\_\_. Selon la jeune, son père naturel, Dismas Doucet, n’a jamais fait partie de sa vie, même s’il habite dans la région. Sa mère, Lorraine Isabelle (née Robichaud), est mariée avec Jacques Belliveau depuis 13 ans.

Elle a signalé qu’elle n’a jamais été victime d’agression et que la discipline à la maison consistait toujours en une perte de privilèges.

Lorsqu’il était plus jeune, il rapporte avoir vécu chez sa mère jusqu’à l’âge de 10 ans, puis il a habité chez son oncle paternel, Roger Frenette, et sa conjointe, Jasmine Devost (39 ans). Selon le concerné, lorsqu’il habitait dans leur demeure, il aurait été victime d’agression sexuelle perpétrée par le fils aîné de Mme Devost, ce qui aurait causé quelques problèmes à l’intérieur de ce foyer.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ reconnaît avoir souffert de toxicomanie pendant plusieurs années. Cependant, il affirme avoir eu recours à de l’aide professionnelle depuis maintenant 7 mois.

Sur le plan de la discipline au foyer, la perte de privilèges constituait le moyen disciplinaire le plus fréquemment utilisé pendant les années formatives.

La mère, Anita Cyr, mentionne qu’elle a rarement des difficultés avec son fils en terme de l’attitude et du comportement, tant au foyer qu’à l’école. Sur le plan de la discipline, il doit respecter le couvre-feu de 21 h du lundi au vendredi et celui de 23 h la fin de semaine. Elle décrit son fils comme étant un jeune homme respectueux, vaillant, honnête et reconnaissant.

**FAMILLE ACTUELLE**

Gabrielle Durepos demeure dans un foyer nourricier depuis maintenant 6 ans.

**SANTÉ PHYSIQUE, MENTALE ET ÉMOTIONNELLE**

Simone signale qu’elle est en bonne santé physique et qu’elle ne prend aucun médicament.

En ce qui concerne son état mental et émotionnel, il indique avoir été suivi par les services de santé mentale de la région de Matane.

Selon lui, il est toujours suivi par un psychologue et par un psychiatre, le Dr Serge Landry.

Au niveau de sa santé mentale et émotionnelle, elle indique n’avoir jamais eu de pensées suicidaires ni de tendance à la dépression et elle n’a jamais fait appel aux services de santé mentale. Elle indique n’avoir aucun problème d’estime de soi.

**STUPÉFIANTS, ALCOOL ET JEUX DE HASARD**

Pierre Ladouceur dit avoir consommé pour la première fois des substances illicites sous forme de cannabis vers l’âge de 16 ans; il était accompagné d’un ami dans l’affaire pour laquelle il se trouve présentement devant les tribunaux.

Robert a déclaré qu’il a consommé de l’alcool pour la première fois à 16 ans. Il précise qu’il consomme de l’alcool environ 3 fois par mois, plus souvent lorsqu’il est avec des amis.

Les jeux de hasard ne semblent pas être un souci.

**LOISIRS, ACTIVITÉS SOCIALES ET COMPAGNONS**

Elle a plusieurs amies avec qui elle passe beaucoup de temps. Elle précise que ses amies ont une bonne influence sur elle.

Il fréquente un petit groupe d’amis proches et indique qu’ils ont une influence positive.

Parmi ses activités, signalons la lecture, les jeux vidéo, la télévision et l’Internet. Il signale qu’il a peu de temps libre à l’heure actuelle, puisqu’il fréquente l’école et qu’il a un emploi.

Le hockey et le soccer, qu’il pratique régulièrement comme activités parascolaires, sont parmi ses activités favorites. Il signale qu’il a beaucoup de temps libre depuis qu’il est sans emploi. Il passe généralement son temps avec sa petite amie ou avec ses amis de l’équipe de soccer et joue avec eux des jeux vidéo. Il reconnaît cependant avoir été influencé par ses pairs lorsqu’il a posé les gestes pour lesquels il se retrouve devant la Cour.

**ÉTUDES ET FORMATION**

L’enseignante souligne qu’il fait des efforts continuels au quotidien.

Pascale dit qu’elle a toujours bien réussi à l’école, sauf en 6e année lorsque ses notes ont souffert à la suite au décès de son grand-père.

L’entraîneur de l’équipe de hockey signale n’avoir jamais eu d’indications qu’il y avait consommation de drogues ou d’alcool sur les lieux de l’école, mais que c’était plutôt le contraire après les heures de classe. Il indique que le sujet a vécu des moments difficiles à la suite du divorce de ses parents.

Raoul Petitpas a réussi les années \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ à l’école \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au \_(province)\_. Il indique avoir ensuite fréquenté l’école \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et avoir réussi les années \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_. Il rapporte avoir réussi sa \_\_\_\_\_ année et suivi quelques cours de \_\_\_\_\_ et de 12e année à l’école \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Il avoue avoir de la difficulté en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Lorsqu’il ne comprenait pas la matière, il se comportait parfois de façon inacceptable en classe.

**ANTÉCÉDENTS DE TRAVAIL**

Le contrevenant a indiqué qu’au cours des deux derniers étés, il a aidé à l’entretien du jardin communautaire du centre pastoral de Beaubassin.

Au moment de l’entrevue, l’accusé était employé à temps partiel, 30 heures par semaine, à la boucherie locale. Il affirmait éprouver une grande satisfaction envers cet emploi. Il indique avoir été congédié en raison des circonstances pour lesquelles il se trouve devant les tribunaux.

Il souligne qu’il n’a pas perdu espoir et qu’il continue sa recherche d’emploi dans le domaine de la construction.

Il a travaillé chez \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pendant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, mais il a dû quitter son emploi en raison d’un conflit d’horaire entre l’école et le travail. Il est présentement sans emploi, et aimerait bien en dénicher un.

**SITUATION FINANCIÈRE**

Il est présentement à la charge de sa mère financièrement et n’a pas d’emploi. Il indique que tous ses besoins sont comblés à la maison.

Aucune obligation financière n’est rapportée. Il a perdu son emploi depuis quelques semaines.

**ANTÉCÉDENTS CRIMINELS**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est devant le tribunal pour la première fois**.** Le procureur du ministère public fournira des précisions concernant la raison de sa présence devant le tribunal.

En somme, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ comparaît devant la Cour provinciale pour la première fois. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ est âgé de \_\_\_\_\_ ans et reconnaît sa culpabilité quant aux présentes accusations; il signale qu’il accepte de se soumettre aux conditions imposées par le tribunal.

Nous laissons la Cour rendre une décision juste et équitable dans ces circonstances.

**ENTREVUE AVEC LA VICTIME**

Sans objet

**OBSERVATIONS ET RECOMMENDATIONS**

Si une peine communautaire est jugée appropriée par la Cour, les conditions suivantes peuvent répondre aux besoins de réhabilitation et de responsabilisation du sujet :

1. Se rapporter à son délégué à la jeunesse comme il se doit.
2. Garder la paix et observer une bonne conduite.
3. Signaler au délégué à la jeunesse, 48 heures à l’avance, tout changement d’adresse, de nom, d’emploi et de numéro de téléphone.
4. Ne pas avoir en sa possession ni consommer des substances intoxicantes.
5. Participer activement à tous les programmes jugés nécessaires par un délégué à la jeunesse.
6. Continuer tous les traitements jugés nécessaires par les services de santé mentale.
7. Prendre et continuer de prendre tous les médicaments prescrits.
8. Respecter les règlements établis dans son lieu de résidence.
9. Fréquenter assidûment l’école et, à moins d’avis raisonnable et justifié, exécuter les travaux à temps et respecter les règlements de l’école.
10. Effectuer 20 heures de travail communautaire.
11. Respecter un couvre-feu de 21 h à 6 h 30 pendant la semaine et de 22 h à 7 h la fin de semaine.
12. Maintenir un emploi rémunérateur.
13. Habiter chez ses parents.

Nous demeurons disponibles pour toute demande d’information supplémentaire que la Cour souhaiterait recevoir. Nous laissons à la Cour l’obligation de rendre une décision juste et équitable dans les circonstances.

Respectueusement soumis,

Date\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_